

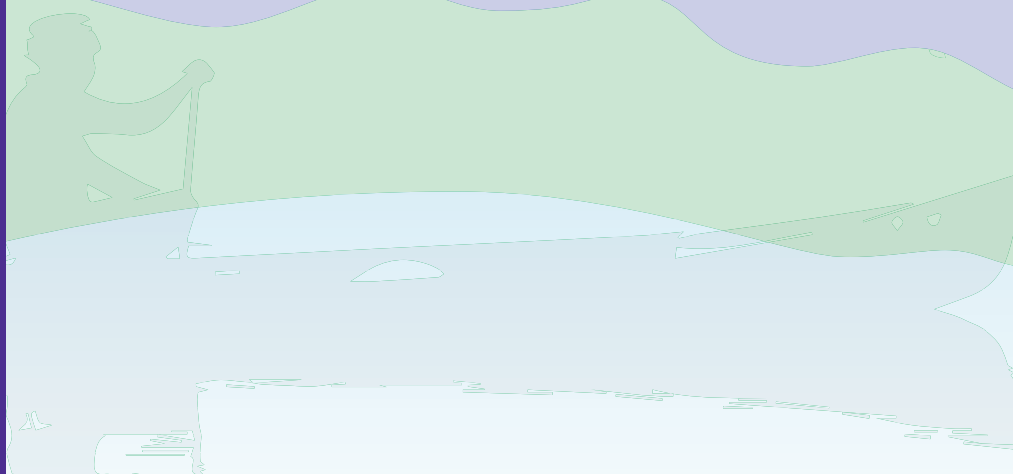
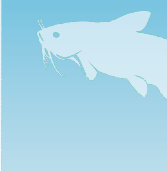


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE



CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA
BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 2022

Citer comme suit:

FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. FAO Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-135823-8

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale anglaise est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

Avant-propos	v
Sigles et abbréviations	vii

Introduction

I. Introduction	1
II. Nature du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	6
III. Objectifs	6
IV. Principes opérationnels	7
V. Structure et organisation	8

Domaines stratégiques prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 1

Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	13
--	----

	Introduction	13
Priorité stratégique 1.1	Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	15
	<i>Objet</i>	15
	<i>Mesures à prendre</i>	15

Domaine stratégique prioritaire 2

Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	19
---	----

	Introduction	19
Priorité stratégique 2.1	Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'approches intégrées pour la gestion de cette biodiversité	21
	<i>Objet</i>	21
	<i>Mesures à prendre</i>	21

Priorité stratégique 2.2	Amélioration de la conservation et de la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	23
	<i>Objet</i>	23
	<i>Mesures à prendre</i>	24
Domaine stratégique prioritaire 3		
Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture		27
	Introduction	27
Priorité stratégique 3.1	Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation	29
	<i>Objet</i>	29
	<i>Mesures à prendre</i>	29
Priorité stratégique 3.2	Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs	31
	<i>Objet</i>	31
	<i>Mesures à prendre</i>	32
Priorité stratégique 3.3	Amélioration de la coopération et du financement	35
	<i>Objet</i>	35
	<i>Mesures à prendre</i>	35
Bibliographie		39
Annexe 1		41

Avant-propos

I est essentiel de prendre des mesures pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture si l'on veut que les systèmes agroalimentaires mondiaux puissent relever les nombreux défis auxquels ils sont actuellement confrontés. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la promotion d'une alimentation saine, le renforcement de la résilience des systèmes de production et la création de moyens d'existence durables pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les pisciculteurs et les habitants des forêts sont autant d'enjeux qui nécessitent une grande diversité de ressources biologiques. La biodiversité à tous les niveaux – écosystèmes, espèces et diversité génétique – offre une large palette de services à l'alimentation et à l'agriculture: elle intervient notamment dans la pollinisation, le cycle des nutriments, la purification de l'eau et la régulation de son débit, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, la rétention du carbone, la protection contre les inondations et les tempêtes, l'élimination des polluants atmosphériques, la création et l'entretien des sols, la fourniture d'habitats aux poissons, la digestion des aliments fibreux chez les ruminants et la fermentation de différents produits alimentaires.

La diversité des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des poissons issus de l'aquaculture dans le monde est essentielle aux producteurs et aux éleveurs, qui font face à l'évolution rapide des environnements de production, des marchés et des attentes de la société. Les végétaux et animaux sauvages, notamment les poissons, les invertébrés aquatiques et les arbres forestiers, ainsi qu'une multitude d'autres espèces, jouent un rôle déterminant dans la nutrition et les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes. Pourtant, la situation de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur celle-ci sont alarmantes. Sous l'effet de la crise climatique, des comportements humains et d'autres facteurs, les forêts, les prairies, les mangroves, les récifs coralliens, les prairies sous-marines et d'autres écosystèmes vitaux ne cessent de perdre du terrain et de se dégrader, les populations de certaines espèces diminuent, les extinctions se multiplient, les systèmes de production deviennent de plus en plus homogènes et la diversité génétique disparaît.

Si le tout premier rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2019, met clairement en évidence ce constat, il souligne aussi la chose suivante: diverses pratiques de production qui sont respectueuses de la biodiversité ou s'appuient sur les services écosystémiques fournis par la biodiversité suscitent un intérêt croissant et font l'objet d'une adoption plus large, même si elles ne sont pas encore mises en œuvre à une échelle suffisante.

Parallèlement à l'élaboration et à la publication du rapport, les membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO ont participé à des consultations régionales informelles, ainsi qu'à des réunions mondiales du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but d'échanger sur les résultats de l'évaluation présentés dans le rapport et de déterminer la suite à donner à l'échelle mondiale aux conclusions de celui-ci. Le processus a abouti à l'approbation par la Commission, en octobre 2021, du *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour*

l'alimentation et l'agriculture, lequel a ensuite été adopté en décembre 2021 par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-huitième session.

Cet instrument porte sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble, y compris les éléments visés par les plans d'action mondiaux existants de la Commission (ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques), ainsi que sur tout l'éventail de services écosystémiques rendus par la biodiversité. Il vient compléter les plans d'action mondiaux, en ce qu'il encourage l'adoption d'une approche coordonnée à l'appui de leur mise en œuvre intégrée et de la gestion de la biodiversité dans tous les secteurs. Constituant un ajout important dans l'arsenal des instruments de politique, le Cadre d'action contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

La biodiversité revêt une importance capitale pour la transformation des systèmes agroalimentaires, puisqu'elle contribue à les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie pour tous, sans laisser personne de côté. S'il est vrai que le Cadre d'action est d'application volontaire, j'exhorte les gouvernements et toutes les parties prenantes à faire fond sur l'élan et l'esprit de coopération actuels pour renforcer davantage la collaboration, la mobilisation de ressources et l'engagement politique en faveur de sa mise en œuvre.



QU Dongyu
Directeur général de la FAO

Sigles et abréviations

CDB	Convention sur la diversité biologique
Commission	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
DAD-IS	Système d'information sur la diversité des animaux domestiques
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectifs de développement durable
REFORGEN	système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières
RGAA	ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
WIEWS	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture



Introduction

I. Introduction

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les services écosystémiques qu'elle procure, est essentielle à la durabilité des systèmes agroalimentaires. Elle permet aux systèmes de production et aux modes de subsistance de faire face à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et de s'y adapter, et constitue une ressource clé dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition tout en limitant ou en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et en contribuant à la protection de l'environnement, à sa régénération et à son utilisation durable.

2. Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence en milieu rural et dans les zones côtières et, de manière plus générale, le bien-être des êtres humains et le développement durable, a progressivement été mieux reconnue dans le cadre des programmes d'action internationaux. Les évaluations de portée mondiale supervisées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) ont conduit à l'adoption de plans d'action mondiaux pour des secteurs spécifiques de la gestion des ressources génétiques (appelés «plans d'action mondiaux sectoriels» dans le présent Cadre) (FAO, 1996; 2007a,b; 2010; 2011; 2014a,b; 2015; 2019a). Les objectifs de développement durable (ODD), définis par les Nations Unies en 2015, comportent un certain nombre de cibles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture. D'autres évaluations de portée mondiale, telles que celles qui émanent de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les rapports des pays sur la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité dans le contexte des anciens et actuels cadres mondiaux de la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont permis de faire mieux connaître la biodiversité et les contributions que celle-ci apporte aux moyens de subsistance et au bien-être des êtres humains.

3. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2019b), fondé sur des informations fournies par les pays, a été publié en février 2019. Les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les éventuelles mesures à prendre à cet égard, tels qu'ils sont exposés dans le présent document, découlent de consultations régionales et mondiales.

4. Le présent document recense les besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définit les éventuelles mesures à prendre dans ce domaine, s'agissant de «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux de la génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles



alimentaires et non alimentaires» (FAO, 2019b). On entend ici par «systèmes de production» les systèmes ayant trait aux secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe les forêts, la pêche et l'aquaculture. On trouvera à l'appendice 1 la définition détaillée des concepts utilisés dans le présent document.

Objet

5. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, c'est-à-dire la diversité biologique qui, d'une manière ou d'une autre, contribue à l'agriculture et à la production alimentaire, est essentielle à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé, au développement durable et à la fourniture de nombreux services écosystémiques vitaux. De nombreux pays ont pris des mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable d'un éventail de ressources génétiques (phytogénétiques, zoogénétiques, forestières et aquatiques) au moyen de stratégies diverses. La Commission donne des indications sur la l'utilisation durable et la préservation des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par la voie de ses divers instruments et décisions, principalement à caractère sectoriel, notamment les plans d'action sectoriels mondiaux. La FAO suit de près l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que la situation relative aux différentes ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), et en informe la Commission. Cependant, il n'y a à ce jour que peu d'orientations sur la gestion des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en charge dans les plans d'action sectoriels mondiaux. Il convient de gérer les différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus systématique et intégrée, en allant au-delà des stratégies axées sur un seul secteur. Il faut adopter des approches globales et intersectorielles, qui comprennent des mesures au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, si l'on veut inverser la tendance actuelle caractérisée par l'appauvrissement de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à la conservation de cette biodiversité et améliorer son utilisation durable. Ces approches doivent partir du principe que les systèmes de production agricole procurent également des services écosystémiques, lesquels jouent un rôle dans l'amélioration de nos environnements et de notre bien-être et peuvent avoir des retombées positives.

6. Les principaux constats du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont les suivants:

La biodiversité est essentielle pour l'alimentation et l'agriculture

- De nombreuses composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelle de la génétique, des espèces et des écosystèmes, sont essentielles à la productivité actuelle et future de tous les secteurs de l'agriculture.
- Les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques et celles des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières, ainsi que la diversité de toutes ces ressources aux niveaux des espèces et des sous-espèces (essence, variété, race, etc.), sont indispensables à la productivité et à la résilience actuelles et futures des secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche.

Certaines espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées sont susceptibles d'être domestiquées et constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection.

- La biodiversité associée présente au sein et autour des systèmes de production est essentielle à la fourniture de nombreux services écosystémiques dont dépend la production agricole et alimentaire, notamment la pollinisation, la lutte contre les organismes nuisibles, l'entretien de la fertilité du sol, la fixation du carbone et la régulation des approvisionnements en eau.
- Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages (soit une large variété de champignons, de plantes et d'animaux, y compris des invertébrés) jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays. Ils sont souvent consommés localement mais aussi échangés sur de longues distances. Dans le cas de la pêche par capture, ils forment la base d'un secteur majeur de l'alimentation et de l'agriculture.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'appauvrit

- Nombre des éléments essentiels de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes sont en déclin.
- Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent incomplètes. De nombreuses espèces d'invertébrés et de micro-organismes, ainsi que certaines espèces végétales et d'autres espèces animales, présentes au sein et autour des systèmes de production, ne sont pas répertoriées ou caractérisées et leurs fonctions au sein des écosystèmes sont encore mal comprises.
- Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreux motifs d'inquiétude relatifs à l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.
- Les informations sur la situation et les tendances concernant les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières sont plus exhaustives. Cependant, de nombreuses lacunes perdurent en matière de connaissances, en particulier dans les régions en développement.

De multiples facteurs de changement interdépendants influent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle offre sont affectés par un ensemble de facteurs qui se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial, et qui vont

de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture jusqu'à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique. Les tendances constatées sur les marchés et les tendances démographiques peuvent induire des facteurs d'appauvrissement de la biodiversité tels que le changement climatique, les changements dans l'utilisation des terres, l'utilisation inappropriée d'intrants externes, la surexploitation des ressources naturelles et les espèces envahissantes. Les facteurs les plus cités par les pays ayant communiqué des informations pour l'établissement de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* comme ayant des incidences négatives sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture étaient des changements dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux. En revanche, les pays ayant répondu tendent à percevoir les politiques et les progrès scientifiques et technologiques comme des facteurs bénéfiques, susceptibles de réduire les incidences négatives d'autres facteurs. Ces informations constituent des points d'entrée possibles pour des interventions à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité.

Le recours à de nombreuses pratiques respectueuses de la biodiversité¹ va croissant

- De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.
- On signale un recours accru à un large éventail de pratiques et d'approches de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.² Il est cependant nécessaire de mieux comprendre la façon dont ces pratiques influent sur l'état de cette biodiversité.
- Les efforts de conservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'intensifient, mais les niveaux de couverture et de protection sont souvent insuffisants et la complémentarité entre ces approches doit être renforcée.

Les cadres qui favorisent une utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture demeurent insuffisants

- La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble, souvent complétés par des politiques applicables à des RGAA. Il arrive aussi qu'ils aient intégré ces ressources dans leurs politiques relatives à des secteurs alimentaires et agricoles particuliers, à l'alimentation et à l'agriculture

¹ Dans *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2019b) et dans le présent Cadre, on qualifie de «respectueuses de la biodiversité» la production, les pratiques et les approches qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

² Pour une description de la situation et des tendances concernant l'adoption de plus de 20 de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais) (FAO, 2019b).

en général ou au développement rural. Il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, il est rare que les cadres juridiques et politiques visent expressément la biodiversité associée ou les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Des accords nationaux et internationaux ont été mis en place afin de réduire la surexploitation des espèces de poissons pêchées ou des forêts, mais les mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques ne sont pas monnaie courante.

- La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion de son rôle dans la fourniture des services écosystémiques supposent une coopération multipartite dans les divers secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et entre le secteur agroalimentaire, le secteur de la préservation de l'environnement et de la nature et d'autres secteurs connexes, aux niveaux local, national, régional et mondial. L'utilisation de cette biodiversité transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des RGAA dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés.
- Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation de politiques efficaces visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois compromise par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes, l'absence de volonté politique ou de gouvernance et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

7. Il faut relever de nombreux défis s'agissant de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne peut pas être gérée efficacement si ses divers éléments sont envisagés séparément. Il faut adopter une approche systémique pour pouvoir tirer pleinement parti de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et favoriser une transition effective vers des systèmes agroalimentaires plus durables et plus résilients. Des mécanismes de coopération intersectoriels et multipartites qui tiennent compte de ces différents éléments sont par conséquent indispensables.

8. Les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission définissent des priorités stratégiques en vue de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des RGAA et contiennent des dispositions relatives à la collaboration, au financement et à la mise en œuvre. La Commission guide, appuie et suit la mise en œuvre de ces plans d'action et elle évalue l'état d'avancement de leur exécution à intervalles réguliers, de même que l'état des éléments des RGAA auxquels les plans s'appliquent respectivement.

9. Les besoins et les éventuelles mesures à prendre qui figurent dans le présent Cadre tiennent compte des enjeux et des solutions possibles recensés par les pays pendant l'établissement du rapport sur *l'Etat de la biodiversité pour l'alimentation*

et l'agriculture dans le monde. Pour compléter les plans d'action mondiaux sectoriels, une grande place est donnée aux mesures visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, la biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques, y compris ceux des systèmes de production, qui sont à la traîne à cet égard, ainsi qu'à faire mieux comprendre les incidences des différentes pratiques et approches de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On a aussi souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches et des mesures pratiques en vue d'améliorer la gestion de cette biodiversité. Une place plus importante encore est donnée à la coopération et à la collaboration, à tous les niveaux, en vue de son utilisation durable et de sa conservation.

II. Nature du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

10. Compte tenu de la nécessité d'éviter tout chevauchement, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture vise à fournir un cadre général de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et à promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs alimentaires et agricoles afin, plus globalement, d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Les mesures qui y sont énoncées sont d'application volontaire et à caractère non contraignant. Il ne s'agit pas de remplacer ou de modifier les plans d'action sectoriels mondiaux relatifs aux RGAA de la Commission ou autres accords internationaux, ni de faire double emploi avec ces instruments, mais de contribuer à leur mise en œuvre harmonieuse, selon qu'il convient. Il doit être mis à jour, si la situation l'exige. Les pays doivent prendre des mesures en tenant compte de leurs priorités nationales et des engagements pris au niveau international, le cas échéant.

III. Objectifs

11. Le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture vise à:

- mettre en place un cadre contextuel visant la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en tant que base en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, d'une alimentation et d'une agriculture durables, des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté;
- promouvoir la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables;
- contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
- sensibiliser tous les acteurs – des producteurs jusqu'aux consommateurs et aux décideurs – à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques qu'elle apporte;

- promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au sein des systèmes de production et des autres écosystèmes terrestres et aquatiques pertinents, qui sont essentiels aux services écosystémiques et à la résilience, afin de favoriser le développement économique durable, de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en particulier dans les pays en développement, ainsi que de proposer des options pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- définir les principes de base pour l'élaboration et l'adoption de politiques, de lois et de programmes nationaux à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- intensifier, à l'échelle nationale, régionale et internationale, la coopération intersectorielle, le partage de l'information, et le transfert de technologies, et renforcer les capacités institutionnelles, y compris la recherche, l'éducation et la formation dans les domaines de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- améliorer la collecte de données et l'élaboration de mesures et d'indicateurs permettant d'évaluer l'incidence des différentes pratiques et approches de gestion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes;
- donner des indications visant à orienter les activités de la FAO sur l'appui à apporter, aux pays qui en font la demande, aux efforts engagés par les pays pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris dans le cadre de sa stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (FAO, 2020).

12. Il convient de garder à l'esprit que les mesures devront être appliquées dans toute une gamme de contextes. La mise en œuvre devra tenir compte de la variation des caractéristiques des systèmes de production et des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tant en matière de besoins des producteurs et d'autres parties prenantes que de disponibilité des capacités et des ressources. Il convient par ailleurs de noter que certaines activités pourront être mises en place rapidement, mais que d'autres demanderont plus de temps.

IV. Principes opérationnels

13. Dans l'ensemble des domaines stratégiques prioritaires, la mise en œuvre des éventuelles mesures qui figurent dans le Cadre doit respecter les principes opérationnels suivants:

- La mise en œuvre des mesures doit se fonder sur des éléments scientifiques probants. Le cas échéant, il convient de prendre en compte les savoirs traditionnels et les pratiques traditionnelles autochtones et locaux. Des stratégies de recherche et d'innovation participatives et inclusives doivent être appliquées et promues, s'il y a lieu.

- Les mesures visent à être mises en œuvre, selon les cas, dans tous les types de systèmes de production et dans tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Le cas échéant, on accordera une attention particulière aux besoins des petits producteurs.
- Il faut, lors de la mise en œuvre des mesures, promouvoir la participation de tous les producteurs de produits alimentaires, en accordant une attention spéciale aux besoins des petits exploitants et des agriculteurs familiaux des secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, ainsi qu'à ceux des pays en développement.
- La mise en œuvre des mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des femmes dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les femmes doivent y participer activement.
- La mise en œuvre des mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des peuples autochtones dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les peuples autochtones et les communautés locales doivent y participer activement.
- La mise en œuvre des mesures doit favoriser et soutenir la mise en œuvre des plans d'action mondiaux sectoriels, en veillant dans toute la mesure possible à favoriser les synergies et à éviter les doubles emplois. À cet égard, la mise en œuvre des mesures doit garantir, dans la mesure du possible, la prise en compte des interactions intersectorielles pertinentes.

V. Structure et organisation

14. Le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture définit un ensemble de mesures éventuelles intégrées et interdépendantes, organisées

autour de trois domaines stratégiques prioritaires, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de ces mesures à prendre sont pertinentes au regard de plusieurs de ces domaines stratégiques.

Domaine stratégique prioritaire 1: Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

15. Les mesures à prendre ne sont pas indiquées par ordre de priorité, car la priorité relative de chacune d'entre elles et les calendriers correspondants peuvent considérablement varier d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du milieu ou des systèmes de production connexes, ou encore de l'état actuel des capacités, des ressources financières ou des orientations générales en vue de la gestion de cette biodiversité. Lorsqu'une liste de pratiques ou d'approches est présentée dans le cadre d'une mesure, elle n'a pas pour objet d'être prescriptive ni exhaustive. Aucune solution n'est universelle et il convient d'effectuer des analyses au cas par cas.

16. Pour chacun de ces domaines stratégiques prioritaires, une introduction présente les besoins recensés sur la base des rapports établis par les pays au titre de leur contribution au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et des processus de consultation susmentionnés. On présente ensuite un certain nombre de priorités. Chacune d'entre elles se compose d'un objet et d'une série de mesures spécifiques.





Domaines stratégiques prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 1: Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- 1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- 2.1 Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'approches intégrées pour la gestion de cette biodiversité
- 2.2 Amélioration de la conservation et de la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- 3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation
- 3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs
- 3.3 Amélioration de la coopération et du financement





Domaine stratégique prioritaire 1: Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Introduction

La caractérisation, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables à l'utilisation durable et à la conservation de cette biodiversité. S'agissant de l'état et de l'évolution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de sa gestion aux niveaux national, régional et mondial, la situation en matière d'évaluation et de suivi n'est pas homogène et la couverture est souvent limitée et partielle. L'étendue et la nature des lacunes actuelles en matière de connaissances varient aussi considérablement selon les différentes catégories de biodiversité.

S'agissant des RGAA des plantes cultivées, des animaux domestiqués et des espèces aquacoles, ainsi que pour les espèces largement prélevées dans la nature (les arbres forestiers et autres essences ligneuses et les espèces visées par la pêche, par exemple), des inventaires et d'autres informations sont disponibles, mais à des degrés divers d'une région à l'autre et selon les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Au niveau mondial, des systèmes de suivi applicables aux RGAA sectorielles ont été mis au point, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN).

Les grandes catégories d'écosystèmes ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les zones humides continentales et côtières, les récifs coralliens, les mangroves, les prairies sous-marines, les forêts et les pâturages, font l'objet d'un suivi aux niveaux national, régional et mondial, mais de manière plus ou moins approfondie.

En revanche, une grande partie des espèces appartenant à la biodiversité associée qui fournissent des services écosystémiques de régulation et de soutien, en particulier les micro-organismes et les invertébrés, doivent encore être identifiées ou documentées. S'agissant des tendances relatives aux populations, les connaissances dont on dispose pour certains groupes taxonomiques (en particulier pour certains vertébrés) sont relativement étoffées, alors que pour d'autres groupes, elles sont quasiment inexistantes. La caractérisation des différentes espèces et leur systématisation sont souvent très difficiles et il est possible de recourir à la métagénomique et autres méthodes apparentées pour déterminer les assemblages. Il convient de combler



d'importantes lacunes dans les connaissances taxonomiques qui permettent d'évaluer la biodiversité.

Par ailleurs, on en sait peu sur les caractéristiques, l'état et l'évolution des espèces qui sont la source d'aliments issus de la flore et de la faune sauvages, y compris sur les risques associés à la propagation des agents zoonotiques et d'autres pathogènes.

Dans bien des cas, les contributions que les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture apportent à la fourniture de services écosystémiques sont peu connues, de même que les effets de certains facteurs sur la taille des populations et leur répartition, ainsi que sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, d'une manière générale, il est nécessaire d'accroître la disponibilité de données et d'informations. En particulier, il faut améliorer les méthodes utilisées pour répertorier, conserver, partager et analyser les données (y compris des données spatiales) relatives aux variations dans l'abondance et la répartition des espèces et des écosystèmes, et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, en augmentant le nombre de taxonomistes qualifiés, par exemple.

Priorité stratégique 1.1

Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des dispositions visant l'évaluation et le suivi des différentes catégories de RGAA. Toutefois, il est nécessaire de mieux connaître d'autres éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, le cas échéant, et leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques en tirant parti des données disponibles. Compte tenu du contexte, des besoins et des capacités propres à chaque pays, il faut que les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité soient déterminés au niveau national. Lorsque c'est possible, il convient de favoriser les synergies des activités d'évaluation et de suivi des différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne ceux qui ne sont pas pris en charge par les plans d'action sectoriels mondiaux.

Un large éventail de pratiques et d'approches en matière de gestion utilisent des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière durable et sont ainsi susceptibles de contribuer à leur conservation.⁴ Parmi ces pratiques et approches figurent celles qui sont propres à la production (comme l'agriculture de conservation, les pratiques respectueuses des pollinisateurs, la permaculture, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles), le recours à des systèmes de production mixte (tels que l'agroforesterie et les systèmes intégrant culture, élevage et aquaculture), les pratiques de restauration et les approches intégrées au niveau des écosystèmes (par exemple les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la gestion durable des forêts et l'agroécologie). Dans la plupart des cas, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces pratiques et approches sont utilisées et cela en raison des différentes échelles d'intervention, des divers contextes et de l'absence de données. Si l'on considère généralement que ces pratiques ont une incidence positive sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, il est nécessaire de poursuivre les recherches et de mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées à cet égard.

Mesures à prendre

1.1.1 Améliorer l'inventaire, le suivi et la caractérisation de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris au niveau des populations, le cas échéant.

1.1.2 Améliorer l'évaluation des modes de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages, et, le cas échéant, l'ampleur de l'adoption

⁴ Pour une description de la situation et des tendances concernant l'adoption de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais) (FAO, 2019b).

des pratiques et des approches de gestion qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de cette biodiversité, tout en tenant compte des savoirs autochtones et locaux, le cas échéant, et des caractéristiques propres aux systèmes de production locaux.

1.1.3 Améliorer l'évaluation et, le cas échéant, le suivi, des facteurs de changement et de leurs incidences sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

1.1.4 Prendre des mesures visant à réduire les lacunes en ce qui concerne les connaissances sur les rôles de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la fourniture de services écosystémiques, y compris sur l'influence des pratiques de gestion dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

1.1.5 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en matière de connaissances relatives à leur valeur nutritive et à leur éventuelle importance dans les efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, notamment les lacunes en matière de connaissances relatives aux aspects sociaux et culturels de leur utilisation.

1.1.6 S'il y a lieu, déterminer les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité au niveau national.

1.1.7 S'agissant du renforcement et de la rationalisation des programmes d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, utiliser et intégrer, le cas échéant, et dans la mesure du possible, les systèmes d'évaluation et de suivi existants (tels que les dispositifs mis au point pour les ODD, la CDB ou la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO), ainsi que les données et les indicateurs disponibles aux niveaux national, régional et mondial, et étudier les indicateurs qui pourraient être applicables à des fins multiples.

1.1.8 Compte tenu des initiatives pertinentes et des outils, méthodes et cadres existants, renforcer les outils, les normes et les protocoles existants pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et/ou en développer de nouveaux et soutenir l'élaboration de cadres de référence internationaux volontaires.

1.1.9 Soutenir l'amélioration des systèmes d'information sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, aux niveaux mondial, régional, national et local.

1.1.10 En ce qui concerne les éléments de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, renforcer la mobilisation de scientifiques amateurs, des peuples autochtones et des collectivités locales, ainsi que d'autres acteurs de la recherche participative.





Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Introduction

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les diverses activités qui se rapportent à son utilisation durable, à sa conservation *in situ* et *ex situ* et à sa restauration.

L'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture renvoie à la culture ou à l'élevage d'espèces domestiquées, à la mise en œuvre d'activités (structurées ou non) d'amélioration génétique et à la domestication d'espèces sauvages, à l'introduction d'espèces domestiquées ou d'espèces sauvages dans de nouveaux systèmes de production, à la gestion de la biodiversité associée au sein et autour des systèmes de production en vue de promouvoir la fourniture de services écosystémiques et au prélèvement d'aliments et d'autres produits dans le milieu naturel. Certaines de ces pratiques et approches contribuent à préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tandis que d'autres contribuent dans une large mesure à son appauvrissement. Il est en particulier question des changements nocifs dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux, de la pollution, de l'utilisation non viable d'intrants extérieurs et de la surexploitation et des pratiques de prélèvement non durables. L'utilisation durable est l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel à satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

La conservation *in situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les mesures prises en vue de favoriser la préservation, la protection, la récupération et l'évolution continue de cette biodiversité au sein et autour des systèmes de production (cultures, élevage, forêts, aquaculture et systèmes mixtes). La restauration contribue également aux efforts de conservation *in situ*. En revanche, l'expression conservation *ex situ* s'applique notamment à l'entretien des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur habitat habituel, dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Il peut s'agir du stockage, dans des banques de gènes, de semences, de pollen, de tissus végétaux ou de matériels cryoconservés (semence ou embryons d'animaux, par exemple) et de la préservation des organismes vivants sur des sites tels que les jardins botaniques, les aquariums, les banques de gènes sur le terrain, les jardins zoologiques ou les élevages de races rares.



Gérer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus durable supposera de prendre en compte les menaces et les facteurs déterminants de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes et de tirer parti des perspectives ouvertes par une large palette de facteurs de changement.

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des priorités pour la conservation et l'utilisation durable des différents éléments des RGAA. Dans l'ensemble, ces dernières années, le renforcement de la conservation *ex situ* a progressé dans tous les secteurs alimentaires et agricoles. Promouvoir la conservation et l'utilisation durable *in situ* et sur le lieu d'exploitation s'est avéré plus difficile.

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est limitée par des lacunes généralisées en matière de connaissances, aggravées dans certaines régions par la disparition des savoirs traditionnels. On peut citer d'autres obstacles, par exemple le fait que chaque élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est tributaire des autres et que tous interagissent sur différents plans, notamment à l'échelle du paysage terrestre ou marin. Une gestion efficace suppose donc souvent une collaboration entre toute une palette de parties prenantes, tant dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà.

Les problèmes de financement, le manque de personnel qualifié (notamment au niveau de la taxonomie et de la systématique) et la pénurie de ressources techniques sont des contraintes courantes, qui compliquent souvent la tâche consistant à combler les lacunes en matière de connaissances, à mettre en œuvre des programmes de gestion ou à appliquer les règlements et les politiques en faveur de la protection de la biodiversité. La recherche sur les méthodes et les stratégies de gestion est souvent entravée par l'absence de collaboration interdisciplinaire. Les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et visant les parties prenantes à tous les niveaux, des producteurs jusqu'aux décideurs, doivent être renforcées. Il est par ailleurs essentiel de surmonter les faiblesses qui existent au niveau des cadres juridiques, politiques et administratifs (voir le domaine stratégique prioritaire 3).



Priorité stratégique 2.1

Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'approches intégrées pour la gestion cette biodiversité

Rationale

S'agissant de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le champ couvert par les pratiques et les approches mises en œuvre s'étend du paysage terrestre ou marin jusqu'au système de production ou à la parcelle individuelle. Des approches au niveau du paysage terrestre ou marin et une planification intégrée de l'utilisation des terres et des eaux ont été adoptées, du moins dans une certaine mesure, dans de nombreux pays. Des pratiques telles que la gestion durable des forêts, l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, l'agroécologie et la régénération sont également mises en œuvre dans nombre de pays. Au niveau des systèmes de production, des pratiques de diversification ainsi que des pratiques et approches de gestion et de production spécifiques peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ces approches et pratiques devraient être appliquées à plus grande échelle. Cependant, leur adoption et leur mise en œuvre sont souvent freinées par des lacunes en matière de recherche, de connaissances, de capacités, de ressources et/ou de cadres juridiques, politiques et administratifs adaptés.

Les pratiques et approches de gestion qui s'appuient sur les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent relativement complexes et exigent une bonne compréhension des espèces qui composent l'écosystème local, de leurs fonctions au sein de l'écosystème, de leurs relations trophiques et de leurs interactions avec des écosystèmes situés en aval ou d'autres écosystèmes interdépendants. Ces pratiques et approches peuvent être propres au contexte, reposer grandement sur les connaissances et apporter des avantages à long terme plutôt qu'à court terme. Afin de relever ces défis et de promouvoir une mise en application à plus grande échelle, il convient de renforcer les capacités et d'obtenir un appui technique et politique.

Mesures à prendre

2.1.1 Lors de l'élaboration ou de l'application d'approches relatives à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, recenser et prendre en compte les facteurs de changement qui affectent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques connexes.

2.1.2 Promouvoir des pratiques et des approches de production alimentaire et agricole durable, notamment des approches de gestion intégrées aux niveaux des systèmes de production, des écosystèmes et des paysages terrestres et marins, qui utilisent durablement la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et contribuent à la conservation et à la restauration de cette biodiversité, tout en améliorant les moyens d'existence, les résultats économiques, la santé des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques.

2.1.3 Promouvoir des mesures visant à réduire les risques pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture liés à l'utilisation inappropriée de pesticides chimiques et de médicaments vétérinaires et à l'utilisation excessive d'engrais, ainsi que les conséquences négatives sur cette biodiversité.

2.1.4 Promouvoir des mesures visant à réduire les risques et les conséquences du surpâturage et à renforcer et promouvoir les meilleures pratiques de gestion des parcours.

2.1.5 Recenser les meilleures pratiques de gestion qui contribuent à améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris celles qui sont fondées sur les connaissances autochtones et locales, élaborer des méthodes fondées sur ces pratiques et mettre au point des outils et des orientations visant à en faciliter la mise en œuvre, le cas échéant.

2.1.6 Promouvoir, selon qu'il convient, des intrants et des pratiques agricoles fondés sur l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée, dans le cadre de la lutte contre les organismes nuisibles et de la gestion des éléments nutritifs.

2.1.7 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, plans et mesures de gestion de la biodiversité des sols afin d'en assurer la santé et la fertilité.

2.1.8 Promouvoir, le cas échéant, des systèmes de production qui répondent à plusieurs objectifs, notamment l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et qui assurent la fourniture de denrées alimentaires et d'autres produits, ainsi que la prestation d'une série d'autres services écosystémiques.

2.1.9 Améliorer, le cas échéant, la structure et, en particulier, la connectivité du paysage, de manière à fournir des habitats à la biodiversité associée et aux espèces constituant une source d'aliments.



Priorité stratégique 2.2

Amélioration de la conservation et de la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux définissent des mesures prioritaires destinées à promouvoir la conservation des éléments des RGAA. Des programmes de conservation ont été mis en place, mais leur couverture et leur efficacité laissent à désirer, notamment dans certaines régions du monde. La conservation de la biodiversité associée est entravée par un certain nombre de facteurs, en particulier le manque d'informations utiles sur les méthodes et les stratégies de conservation pertinentes. En ce qui concerne plus particulièrement la conservation *ex situ*, il existe encore des obstacles biologiques et techniques à la conservation à long terme de certaines espèces. Un autre obstacle tient à la difficulté de cibler des espèces spécifiques de la biodiversité associée pour les programmes de conservation. Dans bien des cas, il peut s'avérer plus efficace de donner la priorité à des méthodes et approches de conservation visant les écosystèmes plutôt que des espèces précises. Il faut améliorer la complémentarité entre la conservation *in situ* et la conservation *ex situ*.

Les programmes de conservation se heurtent souvent à des problèmes plus profonds: lacunes en matière de connaissances, insuffisance des ressources et faiblesse des mesures mises en œuvre. Pour trouver des solutions, il est nécessaire d'agir (voir les domaines stratégiques prioritaires 1 et 3). S'agissant des activités et stratégies de conservation en soi, il convient de s'attacher en priorité à étendre la conservation *in situ* au moyen de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les secteurs de la production végétale et de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'en recourant, le cas échéant, à des pratiques de gestion traditionnelles associées aux communautés locales ou autochtones. Dans ce contexte, il importe d'améliorer la structure du paysage de manière à fournir un habitat aux espèces appartenant à la biodiversité associée. Il peut s'agir, par exemple, de conserver des zones d'habitats naturels ou semi-naturels au sein et autour des systèmes de production, y compris les systèmes qui font l'objet d'une gestion intensive, et, si nécessaire, de rétablir des liens entre les habitats fractionnés. Là où les écosystèmes sont dégradés, des activités de restauration peuvent s'avérer nécessaires, et il importe de veiller à ce que ces activités soient traitées en priorité dans le cadre des stratégies de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en ce qui concerne la recherche, l'affectation des ressources et l'élaboration des politiques. Il faut intervenir à tous les niveaux concernés pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les pratiques nuisibles dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture et l'exploitation non durable des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Il convient de promouvoir le transfert de connaissances et de compétences entre les communautés et au sein de celles-ci, ainsi qu'entre les générations, afin de contribuer à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Mesures à prendre

2.2.1 Déterminer les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques dont la conservation et la restauration sont prioritaires et définir au niveau national des cibles ou des objectifs au regard de ces priorités.

2.2.2 Renforcer les programmes de conservation, en particulier de conservation *in situ* et sur le lieu d'exploitation, en se concentrant sur la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et chercher à tirer le meilleur parti de la complémentarité entre les approches de conservation *in situ* et de conservation *ex situ*, le cas échéant.

2.2.3 Mettre en place ou renforcer, y compris au niveau local, des infrastructures efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la conservation *ex situ* des micro-organismes, des invertébrés et d'autres éléments de la biodiversité associée, ainsi que les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et améliorer, dans les pays, la documentation relative aux collections et les aperçus correspondants.

2.2.4 Maintenir, définir ou élargir des espaces désignés, tels que les aires protégées (notamment les aires relevant des catégories 5 et 6 définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature) et les sites inscrits au patrimoine mondial de Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et adopter d'autres mesures efficaces pour la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la préservation des services écosystémiques associés dans une zone donnée, y compris les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial.





Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs a la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Introduction

Des cadres institutionnels adéquats, assortis de politiques et de législations adaptées, de mécanismes efficaces qui permettent leur application, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes et la promotion de la coopération et de l'échange d'informations, sont indispensables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au maintien du rôle de cette biodiversité dans la fourniture de services écosystémiques.

Les cadres institutionnels relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent inadaptés, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Cette biodiversité n'est par exemple pas suffisamment prise en compte dans les politiques sectorielles, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et au-delà. D'ordinaire, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité accordent peu d'attention aux liens entre biodiversité et alimentation et agriculture. Là où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent insuffisante. Tel qu'indiqué au titre du domaine d'action prioritaire 2, l'absence de collaboration et de coordination entre les parties prenantes est un frein à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On constate ainsi souvent, parmi les lacunes importantes, l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les parties prenantes au niveau du système de production et au niveau communautaire.

Les producteurs, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs autochtones et notamment les femmes, sont souvent marginalisés et exclus des processus décisionnels qui ont une incidence sur leurs systèmes de production. Toutefois, la plupart des organisations de producteurs et des organisations communautaires exercent une fonction importante, d'une part en contribuant concrètement à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'autre part en préconisant des politiques ou des stratégies de commercialisation propres à renforcer le rôle des producteurs en tant que dépositaires de cette biodiversité. Il est important que les politiques sociales et économiques visent à assurer l'équité envers les populations rurales, notamment en protégeant les ressources communes dont sont tributaires de nombreux petits producteurs et en assurant un accès équitable à ces ressources, afin ces petits producteurs soient à même de renforcer leurs capacités de production de manière durable.



L'un des principaux obstacles à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et de législations efficaces en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'absence de données suffisantes sur les caractéristiques des écosystèmes, ainsi qu'une connaissance limitée des fonctions et services écosystémiques, en particulier des rôles que joue cette biodiversité dans ce contexte (voir le domaine stratégique prioritaire 1 pour en savoir davantage sur les mesures visant à combler ces lacunes). Il faut par conséquent approfondir la recherche dans ces domaines.

Nombre des services écosystémiques de régulation, de soutien et d'ordre culturel qu'apporte la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne sont généralement pas échangés sur les marchés, raison pour laquelle leur valeur n'est pas prise en compte dans les statistiques économiques. C'est ainsi que les décideurs peuvent avoir tendance à les négliger. L'analyse économique, notamment l'évaluation économique, peut permettre de rendre plus visibles les avantages cachés de la biodiversité et les coûts cachés de la perte de biodiversité, et ainsi faire prendre conscience de la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable et favoriser la mise en place de politiques de conservation et d'utilisation durable plus efficaces. Au niveau national, la planification doit permettre d'assurer l'approvisionnement à long terme des biens collectifs associés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la fourniture de services écosystémiques.

Les mesures d'incitation et les autres instruments économiques destinés à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes et émaner de sources diverses: programmes publics, investissements du secteur privé ou initiatives de la société civile. Il existe encore des mesures d'incitation, y compris des subventions, qui nuisent à la biodiversité et il convient de les supprimer, de les retirer progressivement ou de les réformer afin d'éviter les effets négatifs. Les mesures d'incitation favorables à la biodiversité font encore souvent défaut et lorsqu'elles existent, leur efficacité est parfois entravée par un manque de coordination au moment de leur mise en œuvre. Dans bien des pays, le marché croissant des produits conformes aux normes environnementales pourrait ouvrir des perspectives s'agissant de promouvoir une production respectueuse de la biodiversité. La promotion des mesures d'incitation et autres instruments économiques doit se faire de manière pleinement compatible avec les obligations internationales.

Dans l'ensemble, la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture doit s'inscrire pleinement dans les politiques à court et à long terme aux fins du développement des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en collaboration avec les secteurs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles et dans des cadres de planification intersectoriels plus larges qui visent à concrétiser les objectifs de développement durable.

Priorité stratégique 3.1

Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

Objet

Les activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation, à tous les niveaux, sont largement reconnues comme des moyens essentiels pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Tel qu'énoncé dans le cadre des deux domaines stratégiques prioritaires précédents, il faut renforcer les connaissances relatives aux différents éléments qui composent cette biodiversité et qui apportent une contribution essentielle à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que sur les services écosystémiques que ces éléments offrent et sur les incidences des pratiques et des approches de gestion mises en place et d'autres facteurs de changement.

Dans de nombreux pays en développement en particulier, le manque de capacités humaines, conjointement au manque de ressources financières, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de pays devront accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions de recherche, d'éducation et de formation et au renforcement de ces institutions, ainsi qu'à la création d'une base solide de compétences multiples, en particulier en matière de taxonomie et dans le cadre des sciences citoyennes⁵.

Il faut améliorer la recherche, aux niveaux national et international, et cela pour tous les aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en obtenant un appui en faveur des systèmes nationaux de recherche agricole et en créant ou en renforçant des réseaux de recherche sur la biodiversité associée.

Mesures à prendre

3.1.1 Faire prendre conscience, à tous les niveaux, de l'importance que revêtent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'offre cette biodiversité, ainsi que de la nécessité d'en assurer l'utilisation durable, la conservation et la restauration, notamment en soutenant des campagnes de sensibilisation régionales et internationales, et ce en vue de renforcer l'aide apportée par les pouvoirs publics, les institutions et les autres parties prenantes concernées. Renforcer les capacités nécessaires à l'appui de ces activités, selon les exigences.

3.1.2 Renforcer les capacités en matière de recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité des sols et les biodiversités associées, ainsi que les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris par la création d'équipes de recherche multidisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires et par le renforcement des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre scientifiques et producteurs et autres parties prenantes qui participent à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir de nouveaux moyens de renforcement des capacités, par exemple en ayant recours aux technologies de l'information et de la communication et au moyen d'approches participatives qui font appel, entre autres, aux communautés autochtones et locales dépositaires des savoirs traditionnels.

⁵ On entend ici par «sciences citoyennes» la collecte de données relatives à la biodiversité par le grand public.

3.1.3 Améliorer la communication des résultats de la recherche concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et promouvoir leur adoption et leur utilisation par les producteurs et les décideurs politiques.

3.1.4 Évaluer les lacunes et améliorer l'enseignement dans tous les domaines de connaissance pertinents liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les universités, les écoles et dans l'enseignement et la formation professionnels et informels, en ciblant les différentes parties prenantes, y compris les scientifiques amateurs, et en favorisant les compétences interdisciplinaires.

3.1.5 Promouvoir les possibilités d'éducation et de formation continues qui s'offrent aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants de la forêt, en particulier dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et des programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle procure.

3.1.6 Renforcer les cadres de politique générale sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture relatifs à la recherche afin de soutenir les activités de recherche de longue durée, et accroître les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à cette fin.

3.1.7 Promouvoir l'éducation et la recherche dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par des mesures d'incitation diverses (par exemple, en assurant une meilleure reconnaissance moyennant une rémunération adéquate et en fournissant les infrastructures nécessaires, en particulier des laboratoires, ainsi qu'un appui logistique).

3.1.8 Renforcer les capacités en matière d'utilisation des systèmes d'évaluation et de suivi, notamment par l'amélioration de la transmission des informations aux utilisateurs.]

3.1.9 Promouvoir les activités de sensibilisation et le partage des informations sur les pratiques et les approches de gestion respectueuses de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'application de techniques participatives (vidéos créées par des amateurs, reportages photographiques et infographies, par exemple).

3.1.10 Promouvoir la recherche, y compris des travaux de recherche interdisciplinaires, transdisciplinaires, interculturels et participatifs, sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sur les rôles que cette biodiversité joue dans les systèmes agroalimentaires et sur les pratiques et les approches de gestion qui contribuent ou qui peuvent contribuer à l'utilisation durable, à la conservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.



Priorité stratégique 3.2

Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

Objet

Les cadres juridiques et politiques sont essentiels pour une gestion efficace de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, mais leur définition ou leur mise en œuvre laissent encore souvent à désirer. Il est cependant difficile de les améliorer, dans la mesure où de nombreuses parties prenantes sont concernées et où les intérêts en jeu sont multiples, et du fait que les dispositions mises en place doivent tenir compte des nouveaux enjeux liés à la gestion de cette biodiversité. Par ailleurs, les lois et les politiques qui dépassent le cadre de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mais ont des effets indirects ou involontaires sur celle-ci, sont souvent méconnues. S'agissant plus particulièrement de la biodiversité associée et des services écosystémiques, les principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de lois adaptées tiennent à une mauvaise coordination entre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et ceux de la gestion des ressources naturelles et de la conservation ainsi qu'au fait que les décideurs n'ont qu'une connaissance limitée des divers aspects de la biodiversité et de leur importance pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance d'une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques est largement reconnue, tout comme la nécessité de l'intégrer dans toutes les politiques pertinentes. Cependant, la prise en compte des résultats des analyses économiques, notamment des évaluations, au niveau des systèmes de comptabilité nationale ou dans le cadre de mesures de protection sociale de plus grande envergure demeure limitée et d'importantes lacunes restent à combler en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne les ressources génétiques microbiennes, les pollinisateurs sauvages et les plantes médicinales sauvages. Les données issues des analyses économiques et des évaluations des services écosystémiques pourraient jouer un rôle plus important dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment aux fins de l'élaboration de stratégies de conservation et de programmes de recherche.

Les pays tendent souvent à privilégier les mesures d'incitation et d'autres instruments économiques afin de promouvoir divers aspects de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, ces instruments sont souvent utilisés séparément, sans coordination les uns avec les autres. Les programmes publics spécifiques, les investissements du secteur privé ou les initiatives de la société civile peuvent fournir des incitations liées à leurs finalités spécifiques, mais un ensemble coordonné de mesures économiques peut avoir une incidence bien plus forte sur l'amélioration de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les défis liés à la mise en place de programmes d'incitation



multiple, on peut indiquer la nécessité de disposer d'un cadre favorable propre à assurer le niveau de coordination voulu entre les institutions et à différentes échelles (internationale, nationale et infranationale), la nécessité de collaborer avec le secteur privé et de promouvoir des investissements responsables, ainsi que la nécessité d'un dialogue intersectoriel, par exemple entre les secteurs de l'environnement et de la production alimentaire et agricole et d'autres secteurs. Dans l'ensemble, il faut aussi que les instruments économiques qui sont utilisés aux fins de la promotion de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ou qui pourraient l'être, fassent l'objet d'études plus approfondies et d'un relevé plus précis. Les dispositifs d'incitation et les autres instruments économiques doivent être encouragés d'une manière pleinement compatible avec les accords et obligations internationales pertinents, en vue, entre autres, d'éviter les mesures politiques qui faussent les échanges.

Mesures à prendre

3.2.1 Recenser et examiner les cadres législatifs, administratifs et politiques qui s'appliquent à l'utilisation durable, à la conservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de mettre au jour les lacunes, les faiblesses ou les inefficacités. Lors de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour de ces cadres, envisager les options permettant d'intégrer de manière adéquate tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de prendre en compte les facteurs de changement, ainsi que les considérations intersectorielles, le cas échéant.

3.2.2 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres soient alignés, dans la mesure du possible, sur les ODD et à ce qu'ils promeuvent la contribution de la biodiversité et de la gestion de celle-ci aux activités menées aux fins de la concrétisation des ODD.

3.2.3 Encourager les organes directeurs des organisations internationales concernées à prendre en compte, le cas échéant et dans le cadre de leur mandat respectif, l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques que celle-ci offre lors de la révision des accords mondiaux sur la biodiversité et sur la production végétale, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

3.2.4 Favoriser la conduite d'études, y compris d'évaluations participatives, visant à recenser les valeurs d'usage et de non-usage de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques que celle-ci offre, ainsi que d'autres analyses économiques pertinentes, notamment par la mise au point et la normalisation de méthodes et d'outils économiques. Dans la mesure du possible, ces études doivent s'appuyer sur les informations et les évaluations disponibles.

3.2.5 Promouvoir l'intégration des résultats des analyses économiques, notamment les évaluations, dans les stratégies de conservation et dans d'autres aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.6 Recueillir des informations sur les mécanismes d'incitation et d'autres instruments économiques liés à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et

l'agriculture, et en faire un relevé, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les secteurs de l'environnement, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que par les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé). En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de facteurs d'inefficience, y remédier en élaborant de nouveaux instruments ou en renforçant et en harmonisant les instruments existants de manière pleinement compatible avec les accords et obligations internationaux.

3.2.7 Promouvoir et encourager – de manière pleinement compatible avec les accords et obligations internationaux pertinents – les systèmes de production qui utilisent durablement et conservent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les marchés, les politiques d'approvisionnement durable et les chaînes de valeur pour les produits issus de systèmes de production qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.8 Éliminer, supprimer progressivement ou réformer les incitations nuisibles à la biodiversité, de manière pleinement compatible avec les accords et obligations internationaux pertinents, en tenant compte de la situation socioéconomique au niveau national.

3.2.9 Adapter les politiques et les décisions d'investissement dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture de manière à réduire la dégradation des écosystèmes et à promouvoir la gestion durable de la biodiversité ainsi que des systèmes de production durables.

3.2.10 Promouvoir des modes de consommation et de production durables, y compris au moyen de l'économie circulaire et d'autres approches pertinentes de l'utilisation efficace des ressources, afin de soutenir l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.11 Encourager, le cas échéant, l'application des mesures relatives à l'accès aux RGAA et partage des avantages en découlant et au partage des avantages en découlant de manière à améliorer l'utilisation durable de ces ressources, à mieux faire connaître leurs rôles et leur valeur et à renforcer les capacités en matière de recherche, d'éducation et de formation, en vue de leur conservation et de leur utilisation durable, tout en reconnaissant la nature particulière de ces ressources génétiques et leurs caractéristiques propres.

3.2.12 Renforcer les réseaux nationaux en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en faisant intervenir les organismes nationaux et en renforçant la coordination entre les organismes.

3.2.13 S'agissant de la planification et de la mise en œuvre d'espaces désignés, tels que les aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans une zone donnée, sensibiliser aux rôles joués par les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et prendre en compte ces rôles, selon qu'il convient.

3.2.14 Soutenir l'intégration de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les chaînes de valeur alimentaires.



Priorité stratégique 3.3

Amélioration de la coopération et du financement

Objet

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les limites conventionnelles entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'entre l'alimentation et l'agriculture et la conservation de la nature. Favoriser la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité exige souvent la mise en œuvre de mesures à grande échelle (au niveau des bassins versants ou le long des routes migratoires, par exemple), faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes. L'aire de répartition géographique des espèces appartenant à la biodiversité associée, notamment, dépasse souvent les frontières nationales. L'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture exigent donc une coopération multipartite, intersectorielle et internationale. Une coopération s'impose au niveau national et entre les pays en vue de renforcer les réseaux nationaux et régionaux. Les réseaux jouent un rôle important en facilitant la mise en relation des parties prenantes et en contribuant aux activités de recherche à l'échange des connaissances et au renforcement des institutions et des capacités.

De nombreuses initiatives de collaboration sous-régionale, régionale et internationale visent l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques agricoles, animales, forestières et aquatiques. De manière générale, les initiatives visant la biodiversité associée et les rôles de celle-ci dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture sont bien plus limitées, mais un certain nombre d'entre elles contribuent tout de même à la gestion d'éléments spécifiques de cette biodiversité, notamment dans le cadre de projets sur les pollinisateurs, les agents de lutte biologique ou les collections *ex situ*.

Parallèlement aux lacunes en matière de volonté politique et/ou de gouvernance, de capacités, de sensibilisation, de connaissances et de coopération, le manque de ressources financières figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de toutes les mesures définies dans le cadre des trois domaines stratégiques prioritaires qui font l'objet du Cadre.

Mesures à prendre

3.3.1 Recenser et décrire les institutions nationales et régionales dont les mandats sont liés à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture afin de permettre la création de mécanismes de coordination connexes ou le renforcement des mécanismes existants.

3.3.2 Améliorer la coopération concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les parties prenantes, dont les producteurs, les chercheurs, les consommateurs et les décideurs dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles et dans d'autres secteurs, afin de faciliter l'élaboration de politiques plus pertinentes et plus efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de soutenir l'innovation participative et le transfert de connaissances.

3.3.3 Renforcer les réseaux existants et/ou créer de nouveaux réseaux, y compris aux niveaux national et régional, qui permettent d'établir des liens entre les utilisateurs et les communautés et contribuent à gérer la biodiversité associée et les services écosystémiques, sur le lieu d'exploitation et *in situ*, et les instituts de recherche, les scientifiques et d'autres parties prenantes concernées, notamment en vue de faciliter le partage des données et des pratiques optimales.

3.3.4 Développer et renforcer davantage la coopération internationale en vue d'intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs agricoles et au-delà. Diffuser des exemples de coopération réussie.

3.3.5 Approfondir et renforcer la coopération internationale, notamment la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, afin de stimuler le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies liées à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment vers et dans les pays en développement.

3.3.6 Promouvoir un accès facilité aux RGAA et le partage des avantages découlant de leur utilisation en mettant en œuvre les instruments internationaux pertinents et/ou d'autres mécanismes réglementaires nationaux, compte tenu de l'importance de ces avantages monétaires et non monétaires pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, notamment dans les pays en développement, de la nature spécifique de ces ressources et de leurs caractéristiques propres.

3.3.7 Étudier les possibilités d'accroître le soutien, notamment financier, aux activités liées à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la recherche, l'innovation, le suivi et l'évaluation, l'utilisation durable et la conservation, la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités.

3.3.8 Déterminer les possibilités d'utilisation efficace des ressources, par exemple en favorisant les synergies et la coopération entre les projets aux niveaux national et régional.

3.3.9 Soutenir les stratégies de financement des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel.

3.3.10 Contribuer à la mise en œuvre des initiatives internationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols et des pollinisateurs.





References

- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** 1996. *The State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/w7324e/w7324e.pdf>
- FAO.** 2007a. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1250f/a1250f.pdf>
- FAO.** 2007b. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>
- FAO.** 2010. *Le Deuxième Rapport sur l'Etat des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le monde*. Rome. <https://www.fao.org/3/i1500f/i1500f.pdf>
- FAO.** 2011. *Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i2624f/i2624f00.pdf>
- FAO.** 2014a. *The State of the World's Forest Genetic Resources*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>
- FAO.** 2014b. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3849e/i3849e.pdf>
- FAO.** 2015. *The Second Report on the State of World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e.pdf>
- FAO.** 2019a. *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture assessments. Rome. <https://www.fao.org/3/CA5256EN/CA5256EN.pdf>
- FAO.** 2019b. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*, J. Bélanger & D. Pilling, eds. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments. Rome. 572 pp. <https://www.fao.org/3/ca3129en/CA3129EN.pdf>
- FAO.** 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/ca7722fr/CA7722FR.pdf>



Annexe 1: Concepts utilisés dans le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Biodiversité	La diversité biologique (souvent appelée biodiversité) est définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» ¹ .
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité correspondant, aux fins de <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> , à «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires» ² .
Systèmes de production	On entend ici par systèmes de production les systèmes ayant trait aux secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe les forêts, la pêche et l'aquaculture.
Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)	Par ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture on entend «tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ³ . Ces ressources comprennent les variétés des agriculteurs/ variétés locales cultivées au sein des exploitations agricoles, les variétés améliorées, le matériel végétal des programmes d'amélioration des cultures, les échantillons conservés dans les banques de gènes (c'est-à-dire les collections <i>ex situ</i>), les plantes sauvages apparentées et les plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires.
Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des ressources génétiques d'origine animale «utilisées ou pouvant être utilisées à des fins alimentaires ou agricoles» ⁴ . Les évaluations mondiales réalisées par la FAO sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont pour champ d'application les ressources génétiques des espèces aviaires et des espèces de mammifères domestiquées intéressant l'alimentation et l'agriculture ⁵ .
Ressources génétiques forestières	Par ressources génétiques forestières on entend «le matériel transmissible au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, ayant une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociale effective ou potentielle» ⁶ .
Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture «comprennent l'acide désoxyribonucélique (ADN), les gènes, les chromosomes, les tissus, les gamètes, les embryons et les autres éléments relevant des premiers stades du cycle biologique, les individus, les souches, les stocks et les communautés d'organismes qui présentent un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ⁷ . L'évaluation mondiale réalisée en vue du rapport sur <i>l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> portait sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales.



Ressources génétiques des micro organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ont une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi ces ressources figurent notamment les pollinisateurs (en particulier les abeilles), les micro organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, les agents de lutte biologique ainsi que les micro-organismes des sols et les invertébrés ⁸ .
Biodiversité associée	«La biodiversité associée comprend les espèces ayant une importance pour les fonctions des écosystèmes, par exemple par l'intermédiaire de la pollinisation, la gestion intégrée des organismes nuisibles aux ressources végétales, animales et aquatiques, la formation et la santé des sols, la fourniture et la qualité de l'eau, etc., et plus particulièrement: a) les micro-organismes (notamment les bactéries, les virus et les protistes) et les champignons présents au sein et autour des systèmes de production qui sont importants à des fins d'utilisation et de production, par exemple les champignons mycorhiziens, les microbes du sol, les microbes planctoniques et la flore ruminale; b) les invertébrés, notamment les insectes, les araignées, les vers et tous les autres invertébrés qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que décomposeurs, ravageurs, pollinisateurs ou prédateurs, au sein ou autour des systèmes de production; c) les vertébrés, notamment les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères sauvages (non domestiqués), y compris les espèces sauvages apparentées, qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que ravageurs, prédateurs ou pollinisateurs, au sein ou autour des systèmes de production; d) les plantes terrestres et aquatiques sauvages et cultivées autres que les plantes cultivées et les espèces sauvages apparentées, au sein et autour des zones de production, par exemple les végétaux des haies, les mauvaises herbes et les espèces présentes dans les couloirs riverains, les fleuves, les lacs et les eaux marines côtières qui contribuent indirectement à la production»⁹.
Aliments issus de la faune et de la flore sauvages	«Les aliments de la faune et de la flore sauvages sont des denrées alimentaires issues d'espèces non domestiquées. Ils peuvent être prélevés (cueillis ou chassés) au sein des systèmes de production alimentaire et agricole ou dans d'autres écosystèmes. Le groupe des espèces qui fournissent ces aliments coïncide, à des degrés divers, avec... les catégories sectorielles de ressources génétiques et avec la biodiversité associée. La pêche par capture est probablement le meilleur exemple de l'utilisation humaine d'aliments issus de la faune sauvage et, dans nombre d'installations aquacoles, les stocks sauvages sont utilisés pour la reproduction ou pour le développement larvaire.» ¹⁰ .
Services écosystémiques	Les services écosystémiques sont les «bénéfices que les humains tirent des écosystèmes» ¹¹ . L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de recenser quatre catégories de services écosystémiques: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Les «services d'approvisionnement» sont les produits qui sont obtenus à partir des écosystèmes, c'est-à-dire des aliments et des matières premières de toutes sortes, y compris les produits issus des systèmes agroalimentaires. Les «services de régulation» sont les bénéfices tirés de la régulation des processus écosystémiques. On peut citer, par exemple, la régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau, des maladies et des catastrophes naturelles. Les «services culturels» sont les bénéfices intangibles que les personnes tirent des écosystèmes: enrichissement spirituel, développement cognitif, réflexion, loisirs et expériences esthétiques. Les «services de soutien» sont les services «nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques». Il s'agit notamment de la photosynthèse et du cycle des nutriments. Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont un effet moins direct sur le bien-être humain.

Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Dans le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les diverses activités qui se rapportent à son utilisation, à sa conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et à sa restauration.
Conservation	La conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend toutes les mesures mises en œuvre dans le but de prévenir la perte de diversité des populations, des espèces et des écosystèmes qui constituent ce sous-ensemble de la biodiversité ¹² . La conservation <i>ex situ</i> est «la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel» ¹³ . La conservation <i>in situ</i> est «la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs» ¹⁴ . Elle inclut la conservation sur le lieu d'exploitation.
Utilisation durable	L'utilisation durable est «l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures» ¹⁵ .
Restauration	La restauration est «toute activité intentionnelle qui lance ou accélère la restauration d'un écosystème dégradé». La restauration active comprend une série d'interventions humaines visant à influencer et à accélérer les processus de succession naturels afin de rétablir la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques ¹⁶ .

¹ CBD. 1992. *Convention on Biological Diversity*. Montreal, Canada, Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

² FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. J. Bélanger & D. Pilling, eds. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments. Rome. <https://www.fao.org/3/ca3129en/CA3129EN.pdf>

³ FAO. 2009. *Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i0510f/i0510f.pdf>

⁴ FAO. 2007. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1250f/a1250f.pdf>; FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>

⁵ FAO. 2007. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1250f/a1250f.pdf>; FAO. 2015. *The Second Report on the State of World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e.pdf>

⁶ FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>

⁷ FAO. 2019. *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/CA5256EN/CA5256EN.pdf>

⁸ FAO. 2017. *Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. CGRFA/16/17/Rapport Rev.1. paragraphe 79. Rome, 30 janvier – 3 février 2017. <https://www.fao.org/3/ms565f/ms565f.pdf>

⁹ FAO. 2013. *Guidelines for the preparation of the Country Reports for The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Rome.

¹⁰ FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. J. Bélanger & D. Pilling, eds. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments. Rome. <https://www.fao.org/3/ca3129en/CA3129EN.pdf>

¹¹ Millennium Ecosystem Assessment. 2005. *Ecosystems and human well-being: synthesis*. Washington DC, Island Press.

¹² FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. J. Bélanger & D. Pilling, eds. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments. Rome. <https://www.fao.org/3/ca3129en/CA3129EN.pdf>

¹³ CBD. 1992. *Convention on Biological Diversity*. Montreal, Canada, Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

¹⁴ CBD. 1992. *Convention on Biological Diversity*. Montreal, Canada, Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

¹⁵ CBD. 1992. *Convention on Biological Diversity*. Montreal, Canada, Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

¹⁶ IPBES. 2018. *Summary for policymakers of the assessment report on land degradation and restoration of the Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. R. Scholes, L. Montanarella, A. Brainich, N. Barger, B. ten Brink, M. Cantele, B. Erasmus, J. Fisher, T. Gardner, T. G. Holland, F. Kohler, J. S. Kotiaho, G. Von Maltitz, G. Nangendo, R. Pandit, J. Parrotta, M.D. Potts, S. Prince, M. Sankaran & L. Willemen, eds., Bonn, Germany. IPBES Secretariat. 44 pp.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture englobe toutes les composantes de la biodiversité qui contribuent à la production végétale et animale, aux forêts, à la pêche et à l'aquaculture – aussi bien sauvages que domestiquées et tant au niveau génétique qu'au niveau des espèces et des écosystèmes. Elle est indispensable à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens de subsistance et à la fourniture d'une multitude de services écosystémiques.

Le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture* a été adopté par le Conseil de la FAO en 2021. Il prévoit plus de 50 mesures différentes, réparties dans trois domaines stratégiques prioritaires: caractérisation, évaluation et suivi; gestion (utilisation durable et conservation); cadres institutionnels. Il a été élaboré pour donner suite au rapport établi à l'initiative des pays sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est un forum intergouvernemental de toute première importance, qui réunit 178 pays plus l'Union européenne, au sein duquel sont examinées les questions intéressant la diversité biologique au service de l'alimentation et de l'agriculture.

Elle a principalement pour objectifs d'assurer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité aux fins de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité, au profit des générations présentes et futures. La Commission pilote la réalisation des évaluations périodiques mondiales sur l'état des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et leur évolution. Pour donner suite aux évaluations, elle élabore des plans d'action, des codes de conduite et autres instruments d'orientation de portée mondiale, dont elle suit la mise en œuvre. L'action que mène la Commission vise à faire mieux comprendre la nécessité de préserver la diversité biologique aux fins de l'alimentation et l'agriculture et d'en assurer une utilisation durable, et à encourager les pays et les autres parties prenantes concernées à collaborer pour faire face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et favoriser l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique.

ISBN 978-92-5-135823-8



9

7 8 9 2 5 1

3 5 8 2 3 8

CB8338FR/1/05.22